

REVISITER LES LOGIQUES DE PROXIMITE DANS LES NOUVELLES INTERCOMMUNALITES

Vincent GABORIAU

1) La proximité

- Proximité intercommunalité / commune
- Proximité intercommunalité / citoyen

2) Les intercommunalités XXL et les autres

• Mauges-Communauté

- 6 communes nouvelles
- 64 communes traditionnelles
- 120.000 habitants

• La Pellerine

- 163 habitants
- Communauté de communes de Noyant : 6.300 hab.
- Communauté de communes Baugeois-Vallée : 36.000 hab.

- Proximité et commune nouvelle
 - Exemple : Chartrené (52 hab.) / Baugé-en-Anjou (12.100 hab.)
- Proximité et nouvelles régions

3) Pourquoi ?

- Intercommunalité / communes
 - EPCI
- Intercommunalité / administrés
 - « On peut gouverner de loin, on n'administre que de près »

 - I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle
 - II-La nécessité de développer une proximité administrative

I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle

- La commune : élément de base de notre organisation institutionnelle
 - « *La commune demeurera toujours la base de la démocratie* », Gérard Larcher, 99^e congrès des maires 2016
 - Des élus « *à portée d'engueulade* » des citoyens, Bruno Retailleau, Sénat 2 juillet 2014
 - A-La commune « porte d'entrée » institutionnelle des intercommunalités
 - B-La commune nouvelle : une réponse face aux intercommunalités XXL

Revisiter les logiques de proximité dans les nouvelles intercommunalités 5
I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle

A-La commune « porte d'entrée » institutionnelle des intercommunalités

- Intercommunalités XXL
 - Assemblées pléthoriques
 - 119 élus CA du Pays de Dreux
 - 161 élus CC de la Haute-Saintonge
 - 221 élus CA du Cotentin
 - Diversité communes
 - Poids politique
 - Parité

Revisiter les logiques de proximité dans les nouvelles intercommunalités 6

I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle

- Conférence des maires
- Conseil des maires
- Secteurs territoriaux

- Inconvénients :
 - cumul de fonctions obligatoire
 - Professionnalisation des élus
- Suffrage universel sans fléchage. Solution ?

- Commissions communautaires ouvertes aux élus municipaux
- Charte de gouvernance
- Séminaires des élus locaux du territoire
- Projet de territoire

B-La commune nouvelle : une réponse face aux intercommunalités XXL

- Une solution ... mais pas la seule
- Fondements de la création de la commune nouvelle
- « *Renforcer le rôle et la place des communes au sein des nouvelles intercommunalité* » Rapport d'information Sénat, mars 2016
 - Exemples : Longuenée-en-Anjou ; Loire-Authion
- Parler d'une même voix
- Eviter les assemblées pléthoriques

Revisiter les logiques de proximité dans les nouvelles intercommunalités 8

I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle

- Loi SIDO du 8 novembre 2016
 - CC Baugeois-Vallée

		Nombre d'hab.	Nombre conseillers	Sièges suppl.	total
Baugé-en-Anjou	CN 5+10	12.100	12		12
Beaufort-en-Anjou	CN 2	7.200	7		7
Noyant-Village	CN 14	6.200	6	8	14
Mazé-Milon	CN 2	5.800	5		5
Les Bois d'Anjou	CN 3	2.700	2	1	3
La Ménitré		2.200	2		2
La Pellerine		163	1		1
			35		44

- 1) Annule l'avantage de la création de la commune nouvelle
- 2) Déséquilibre entre les communes
 - « Risque constitutionnel »
 - CC n°2015-711 DC 5 mars 2015
 - CC n°2014-405 QPC 20 juin 2014 « Commune de Salbris »

Revisiter les logiques de proximité dans les nouvelles intercommunalités 9

I-La nécessité de maintenir une proximité institutionnelle

- La « *rédaction [du texte] est perfectible. Néanmoins, la reprendre présente un inconvénient majeur : l'adoption de ce texte serait renvoyée après les élections sénatoriales* », François Grosdidier, Rapporteur au Sénat
- « *Je préfère encourir le risque constitutionnel, qui est hypothétique, au risque, qui est certain, d'un texte qui n'aboutirait pas sous cette législature parce que nous l'aurions repris* »
- 3) Dispositif transitoire

II-La nécessité de développer une proximité administrative

- « *L'élargissement des périmètres intercommunaux ... porte en germe l'éloignement du citoyen des institutions locales* », Congrès Association des Maires de France 2016
 - A-Une gestion des compétences au plus près des administrés
 - B-Une mise en œuvre nécessairement territorialisée

A-Une gestion des compétences au plus près des administrés

- Principe de subsidiarité
- Un « *niveau supérieur n'étant appelé que dans les cas où les niveaux inférieurs ne peuvent pas exercer eux-mêmes les compétences correspondantes* », Rapport Vivre Ensemble 1976

- La recherche du meilleur niveau

- 1) En fonction du service proposé
- 2) En fonction des spécificités du territoire
- 3) En fonction des compétences des anciennes intercommunalités
 - Exemple : compétence enfance / jeunesse
 - Nouvelle intercommunalité
 - Ancienne intercommunalité
 - Communes
 - Solutions : syndicat, entente ... commune nouvelle ...

B-Une mise en œuvre nécessairement territorialisée

- Etre attentif à l'organisation des services sur l'ensemble du territoire
 - 1) Nombre d'habitants
 - 2) Km
 - 3) Durée des déplacements

- Déconcentrer
- Territorialiser

- 1) Anciens sièges des intercommunalités
 - Lieu d'accueil du public
 - Avantage pour les administrés
 - Avantage pour les agents

Revisiter les logiques de proximité dans les nouvelles intercommunalités 13

II-La nécessité de développer une proximité administrative

- 2) La commune
- « Porte d'entrée » pour la gestion des compétences intercommunales ?
 - Lieu d'accueil et d'information
 - Proximité communes / Intercommunalité
 - DGS / services intercommunaux
- « *La commune est et reste la base de l'organisation territoriale au service du quotidien de ses administrés* », Gérard Larcher, 99^e congrès des maires 2016